

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 Février 2019 à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LA TOUR-SAINT-GELIN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de TESTON Martial, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour a été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/02/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/02/2019.

**Présents** : M. TESTON Martial, Maire, Mmes : BECEL MARCHAND Ghislaine, BERTON Guylaine BESNARD Dominique, DYS Emilie, MM : BERNARD Xavier, BOUILLON Grégoire, DESERT Olivier, DOLATA Bernard, LE FUR Claude, ROY Emmanuel, VARRET Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAINEAU BOUCHER Valérie à M. TESTON Martial  
Excusé(s) : M. PION Johan

Invité(s) : Mme ANTIGNY Violette

## **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 janvier 2019
- Nomination du Chemin rural N°7
- Transfert des registres d'Etat Civil
- Avis sur le projet d'extension d'une unité de méthanisation sur COURCOUÉ
- Adhésion d'un nouveau membre au SIEIL
- Octroi d'un chèque cadeau pour départ en retraite
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Mme BECEL MARCHAND Ghislaine est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2019.01.22.01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 JANVIER 2019**

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **2019.02.19.02 – DENOMINATION DU CHEMIN RURAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui ont des difficultés à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. De plus, cette démarche facilitera l'installation de la fibre dans les années avenir.

Une nouvelles dénomination de voie de la commune est présentée au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

- VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- VALIDE le nom Allée de la Gélière (voir plan annexé)
- PRECISE qu'en complément d'adresse, il sera possible d'indiquer le nom du lieu-dit actuel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2019.02.19.03 – DEPOT DE REGISTRES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de moins de 2000 habitants ont l'obligation de déposer aux Archives départementales leurs registres d'état civil de plus de 120 ans et les autres documents de plus de 50 ans n'ayant plus d'utilité administrative et devant être conservés pour la recherche historique (Code du patrimoine, art. L. 212-11).

La commune reste propriétaire de ses archives déposées.

Le Maire propose au vu de ses explications et de l'état de détérioration des registres de transférer les registres suivants :

Année	Type de registre	Année	Type de registre
1606-1617	Registre paroissial	1700-1710	Registre paroissial
1618-1631	Registre paroissial	1711-1720	Registre paroissial
1636-1664	Registre paroissial Mariages	1721-1730	Registre paroissial
1636-1653	Registre paroissial Baptêmes	1771-1780	Registre paroissial
1639-1668	Registre paroissial Sépultures	1781-1790	Registre paroissial
1654-1668	Registre paroissial	1795-1801	Registre d'état civil
1668-1682	Registre paroissial	1801-1810	Registre d'état civil
1683-1691	Registre paroissial	1811-1820	Registre d'état civil
1692	Registre paroissial	1821-1830	Registre d'état civil
1693	Registre paroissial	1831-1840	Registre d'état civil
1694	Registre paroissial	1841-1870	Registre d'état civil Décès
1695	Registre paroissial	1841-1870	Registre d'état civil Mariages
1696	Registre paroissial	1841-1870	Registre d'état civil Naissances

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

1697	Registre paroissial	1871-1905	Registre d'état civil Décès
1698	Registre paroissial	1871-1905	Registre d'état civil Mariages
1699	Registre paroissial	1871-1905	Registre d'état civil Naissances
1606-1767	Registre paroissial	1871-1905	Registre d'état civil Mariages

Après ces explications le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le dépôt des 34 registres aux Archives départementales d'Indre-et-Loire et AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**2019.02.19.04 – AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION D'UNE UNITE DE METHANISATION A COURCOUÉ**

Le Maire expose le projet d'extension d'une unité de méthanisation à COURCOUÉ présenté par SAS BIOGAZ LA CROIX MORIN.

Une partie du territoire de LA TOUR-SAINT-GELIN étant concernée par le plan d'épandage de cet équipement, le conseil municipal est appelé à donner son avis.

Après délibération, le Conseil municipal à main levée, par 6 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention, émet un avis DEFAVORABLE sur le projet d'extension d'une unité de méthanisation à COURCOUÉ.

**2019.02.19.05 – ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SIEIL**

Arrivée de Mme BERTON Guylaine à 20H26.

Par délibération du 11 décembre 2018, le Comité syndical a voté les modifications des statuts du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Cette modification est due à la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire qui a approuvé par délibération de son Conseil Communautaire du 23 octobre 2018, son adhésion au SIEIL pour la compétence « éclairage public à cette date.

En application de l'article L 5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Éclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2018-84 annexée,

APPROUVE l'adhésion au SIEIL la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Éclairage public » du SIEIL.

**2019.02.19.06 – OCTROI D'UN CHEQUE CADEAU POUR DEPART EN RETRAITE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'octroyer un chèque cadeau d'une valeur de 500 € à Madame ROY Martine pour son départ à la retraite après 38 ans de carrière dans la fonction publique.

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Créance:**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'état des créances : 16.322€ hors affaire Basset pour les loyers et factures impayés et énumère chaque dossier d'impayé.

**Défibrillateur :**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'un défibrillateur avait été installé en partenariat avec l'ex Communauté de Communes du Pays de Richelieu à la salle des fêtes. Malgré les demandes par les élus, la nouvelle Communauté de communes Touraine Val de Vienne n'a pas souhaité reprendre la compétence et ainsi renouveler les contrats de maintenance. Cette décision conduit la commune à prendre en charge ses coûts à hauteur de 216,00€ TTC /an avec un contrat de 4ans.

Il ajoute que des électrodes ont été changées pour la somme de 68,40€ TTC.

**Ecole :**

Lors de la dernière visite de contrôle de la chaudière de l'école, la vétusté de l'appareil a été signalée. La réparation en urgence en cas de panne ne pourrait être assurée vu l'ancienneté du modèle. Nous avons reçu un des devis demandés. L'opération monte à 3312€ TTC. Nous attendons d'autres réponses.

**Bar- Multiservices :**

Le Maire informe ses conseillers que la gérante du bar cesse son activité. Ce dernier est fermé depuis le mardi 12 février 2019. Nous attendons un courrier officiel nous permettant de faire un état lieu des lieux et la restitution des clefs.

Trois propositions sont offertes pour rouvrir cette espace :

- La reprise d'une activité professionnelle
- Création d'un bar associatif
- Création une nouvelle salle de location

**Site à protéger :**

Le Maire propose de réaliser une ébauche des sites à protéger sur la commune en vue du PLUI :

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| - Lavoir de Mocrate              | - Mare Oiré- rue des Bouillons                 |
| - Arbres à Mocrate               | - Amandiers la Ménardière                      |
| - Porche 6 Rue de l'Eglise       | - Loge de vigne D 114                          |
| - Porche rue de la Croix Billard | - Loge de vigne La Michelière                  |
| - Portes rue des Caillers        | - Puit de la Chambodière                       |
| - 2 Porches Rue des Rosiers      | - Croix Mission Route des Bruères              |
| - Porche rue des Sables          | - Croix Billard Rue de la Croix Billard        |
| - Porche Rue des Chênes          | - Croix la croix Blanche Route de la           |
| - Porche rue du Presbytère       | Rancheraie                                     |
| - 2 Porches rue des Mares        | - Croix des Caillers Rue des Caillers          |
| - Porche rue du Château          | - Croix la Croix de la Chasse à la Croix de la |
| - Tour 4 Rue de l'Eglise         | Chasse   |
| - Four à pain au Presbytère      |  |

**Urbanisme :**

Concernant le PLUI, le maire informe le Conseillers municipal que des règles de seuil de construction 18 maisons/hec selon le SCOT nous seront imposées pour la création de nouvelles constructions ce qui implique :

- o Projet Rue des Varennes : 5 maisons contre 4 initialement
- o Projet Rue de l'Eglise : 6 maisons
- o Rue des Mares : 2 maisons

Le Plui n'étant pas encore approuvé et les démarches déjà lancées nous pourrons concevoir 4 maisons pour la rue des Varennes.

**Voirie :**

Le Maire comme chaque année propose aux conseillers de prendre un prestataire pour l'entretien des accotements.

Un miroir a été demandé à l'intersection de la rue des Varennes et de rue des Mares.

La benne à verres et à papier seront définitivement délocalisées derrière le magasin pour des raisons de pose de transformateur à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise.

Département d'Indre-et-Loire  
COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Prochain conseil municipal : Mardi 02 avril 2019 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21h50.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Ghislaine BECEL-MARCHAND

Martial TESTON